

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 15 OCTOBRE 2009**

Délibération
n° 2009.10.219

**Modification du
règlement intérieur
des astreintes et
permanences**

LE QUINZE OCTOBRE DEUX MILLE NEUF à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté 25 boulevard Besson-Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **09 octobre 2009**

Secrétaire de séance : Jacques DUBREUIL

Membres présents :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Nicolas BALEYNAUD, André BONICHON, Jacky BONNET, Fatiha BOURDAREAU, Stéphane CHAPEAU, Véronique DAVY, Simon DEFORGE, Catherine DESCHAMPS, Gérard DEZIER, Jacques DUBREUIL, François ELIE, Guy ETIENNE, Maurice FOUGERE, Michel GERMANEAU, Jean-Pierre GRAND, Madeleine LABIE, Françoise LAMANT, Cyrille NICOLAS, Jacques NOBLE, Jean PATIE, Marie-Annick PAULAIS-LAFONT, Laurent PESLERBE, Alain PIAUD, Rachid RAHMANI, Christian RAPNOUIL

Ont donné pouvoir :

Jean-François DAURE à Jacky BONNET, Nadine GUILLET à Nicolas BALEYNAUD

Excusé(s) représenté(s) :

Brigitte BAPTISTE par Bernard CAVY, Bernard CONTAMINE par Henri GARCIA, Marie-Noëlle DEBILY par Catherine DEBOEVERE, Gilles VIGIER par André LAMY

Excusé(s) :

RESSOURCES HUMAINES	Rapporteur : Monsieur LOUIS
---------------------	------------------------------------

MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DES ASTREINTES ET PERMANENCES
--

Par délibération n°473 du 15 décembre 2005, le conseil communautaire a réglementé l'ensemble des astreintes et des permanences réalisées par le personnel communautaire. Ce règlement a été modifié par les délibérations n°199 du 24 mai 2007, n°53 du 28 février 2008, n°237 du 6 novembre 2008 et n°61 du 26 mars 2009.

Pour assurer correctement la continuité du service public, il doit être à nouveau révisé.

1/ Direction des politiques communautaires - Nautilus

Le changement de direction à Nautilus nécessite une nouvelle organisation des astreintes de décision dans ce service.

Le règlement doit donc préciser quelles sont les personnes soumises à des astreintes de décision.

2/ Direction de l'environnement – cadre de vie – construction – plate-forme de compostage

Depuis l'ouverture de la plate-forme en 1994, des ventes exceptionnelles de compost en vrac pour les particuliers sont organisées sur la plate-forme de compostage de Frégeneuil.

Suite à des difficultés de circulation et d'organisation rencontrées lors de ventes en début d'année 2009 dans la rue du port Thureau, la commission environnement du 16 juin 2009 a proposé d'organiser certaines ventes de compost le samedi, à partir de l'année 2010.

Cette mesure nécessite donc la mise en place d'une permanence le samedi qu'il convient d'intégrer au règlement intérieur.

Vu l'avis favorable du comité technique paritaire du 10 septembre 2009,

Vu l'avis favorable de la commission ressources humaines et systèmes d'information du 11 septembre 2009,

Je vous propose :

D'APPROUVER la modification du règlement intérieur des astreintes et des permanences dans les conditions précisées ci-dessus.

DE PRECISER que ces modifications prendront effet à compter du 1^{er} janvier 2010.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 21 octobre 2009	<u>Affiché le :</u> 21 octobre 2009